

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 7 octobre 2019 à 19 h 30 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est absente Madame la conseillère Isabelle Fontaine.

Sont également présentes, Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

---

**A) CONSTATATION DU QUORUM**

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

**B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE**

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

2019-10-256

**C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum**
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) Adoption de l'ordre du jour**
- D) Adoption des procès-verbaux**
  - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019
  - D.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) Engagement de crédits (dépenses)**
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) Résolutions d'intérêt général**
  - H.1 Politique de location de la salle municipale révisée
  - H.2 Location de la salle municipale / Grille de tarification
  - H.3 Entente de résiliation / Contrat de services professionnels de génie pour les travaux d'augmentation de la capacité de traitement de l'usine de traitement des eaux usées
  - H.4 Dérogation mineure pour la propriété située au 30, rue De Montcalm
  - H.5 Dérogation mineure pour la propriété située au 3, rang de la Rivière-Bayonne
  - H.6 Dérogation mineure pour la propriété située au 1210, rue De Frontenac
  - H.7 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme
  - H.8 Comité consultatif d'urbanisme / Désignation d'un vice-président
  - H.9 Journée internationale des bénévoles / Reconnaissance
  - H.10 Demande de soutien financier / Table de concertation Alliance Dignité
  - H.11 Nomination des représentants de la Ville au Réseau Biblio COLM
  - H.12 Entretien hivernal des rues et trottoirs – secteurs 1 et 2 / Octroi de contrat
  - H.13 Sûreté du Québec / Programme de cadets
  - H.14 Sécurisation de la route Verte / Appui à la Municipalité de Lanoraie
  - H.15 Travaux de réfection des infrastructures de la rue Jacques-Cartier / Pluritec – Honoraires supplémentaires
  - H.16 Fourniture de services reliés aux opérations de tassement de la neige pour le tronçon de la rue De Montcalm – saison 2019-2020 / Octroi de contrat
  - H.17 Collecte et transport des contenants, des emballages et des imprimés / Octroi de contrat
  - H.18 Usine d'épuration / Réparation de la soufflante #3
- I) Dépôt de documents**
- J) Rapport des services**
- K) Avis de motion**

7 octobre 2019

- L) Adoption de règlement
  - L.1 Adoption du règlement 952  
Projet de règlement concernant les nuisances
- M) Affaires nouvelles
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout des points suivants sous l'item  
« Affaires nouvelles » :

- M.1 Entretien hivernal saison 2019-2020 / Location d'équipement

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2019-10-257

**D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-10-258

**D.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destremes,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

7 octobre 2019

2019-10-259

**E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:**

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2019-08 et 2019-09 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme 916 395,82 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-10-260

**F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)**

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2019-09 » représente les dépenses encourues en septembre 2019 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en septembre 2019 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 39 133,82 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 3 octobre 2019 déposé par le service de la trésorerie.

**H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

2019-10-261

**H.1 POLITIQUE DE LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE RÉVISÉE**

CONSIDÉRANT la politique de location de la salle municipale en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> février 2016;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir certaines dispositions de ladite politique;

CONSIDÉRANT que le conseil a discuté de ce dossier lors des comités de travail tenus le 9 septembre et le 7 octobre 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

7 octobre 2019

**ET RÉSOLU :**

D'adopter la politique de location de la salle municipale révisée telle que déposée entrant en vigueur à compter du 8 octobre 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-10-262

**H.2 LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE / GRILLE DE TARIFICATION**

CONSIDÉRANT que l'article 10 de la politique de location de la salle municipale révisée stipule que la grille de tarification est adoptée distinctement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville est reconnue Municipalité Amie des Aînés (MADA) et qu'elle souhaite appuyer les regroupements municipaux œuvrant auprès de la clientèle aînée;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance du dossier lors des comités de travail tenus le 9 septembre et le 7 octobre 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

**ET RÉSOLU :**

De fixer la grille de tarification pour la location de la salle municipale (salle du conseil) comme suit :

- Organisme à but non lucratif (OBNL) : 55 \$ toutes taxes incluses / par location
- Privé : 100 \$ toutes taxes incluses / par location

D'offrir gratuitement l'utilisation de la salle municipale du lundi au vendredi aux organismes de Berthierville suivants :

- FADOQ;
- Filles d'Isabelle;
- AFÉAS;
- Un cœur pour tous.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-10-263

**H.3 ENTENTE DE RÉSILIATION / CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE POUR LES TRAVAUX D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT que le 5 juin 2017, par la résolution numéro 2017-06-202, la Ville de Berthierville octroyait à la firme Les Services Exp inc. le contrat de services professionnels de génie pour les travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station de traitement des eaux usées ayant fait l'objet de l'appel d'offres n° 2017-007;

CONSIDÉRANT que la firme Les Services Exp inc. a été payée pour la totalité des services professionnels rendus à ce jour à la Ville de Berthierville en vertu de ce contrat de services professionnels;

CONSIDÉRANT que la firme Les Services Exp inc. et la Ville de Berthierville désirent conclure une entente de résiliation de ce contrat, les parties se donnant mutuellement quittance relativement à cette résiliation;

7 octobre 2019

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destremes,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, l'entente de résiliation du contrat de services professionnels de génie pour les travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station de traitement des eaux usées octroyé en vertu de l'appel d'offres n° 2017-007, les parties se donnant mutuellement quittance relativement à cette résiliation.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**H.4 DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU  
30, RUE DE MONTCALM**

**Explication de la demande de dérogation mineure pour la propriété située au  
30, rue De Montcalm**

La directrice générale et greffière, Sylvie Dubois explique que la nature et l'objet de cette dérogation mineure vise à permettre un empiètement dans la marge de recul de la galerie ainsi que des escaliers menant au premier étage de 2.31 mètres au lieu de 1.75 mètres. La demande vise également de permettre un empiètement de l'avant-toit situé dans la marge latérale droite de 1.42 mètres au lieu de 0.60 mètre et ce, tel que stipulé à l'article 7.4.1 et 7.4.3 du règlement de zonage 748.

**Commentaires de la population**

Aucun commentaire.

2019-10-264

**Dérogation mineure pour la propriété située au 30, rue De Montcalm**

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure vise le bâtiment actuellement en construction situé au 30, rue de Montcalm localisé à l'intérieur de la zone 4-R-30;

CONSIDÉRANT que la nature de la dérogation mineure vise à permettre un empiètement dans la marge de recul de la galerie ainsi que des escaliers menant au premier étage de 2.31 mètres au lieu de 1.75 mètres. La demande vise également de permettre un empiètement de l'avant-toit situé dans la marge latérale droite de 1.42 mètres au lieu de 0.60 mètre et ce, tel que stipulé à l'article 7.4.1 et 7.4.3 du règlement de zonage 748;

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande puisqu'elle ne porte pas sur l'usage ni sur la densité de la zone. Celle-ci ne porte pas sur une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique et elle ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande de permis a été déposée avec tous les documents exigibles par la réglementation de Berthierville;

CONSIDÉRANT que le permis de construction a été émis malgré les éléments dérogatoires à la réglementation en raison d'une erreur administrative du service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la proximité de la station de pompage avec l'immeuble et le stationnement.

CONSIDÉRANT qu'en raison des normes de sécurité, l'accès au trottoir permettant de relier le stationnement avec l'entrée principale sera restreint lorsque des travaux seront effectués à la station de pompage;

7 octobre 2019

CONSIDÉRANT qu'il a été jugé bénéfique qu'une nouvelle servitude en faveur de la municipalité de Berthierville soit notariée afin d'y inclure la case de stationnement contiguë à la station de pompage afin d'y permettre un accès permanent lors des travaux d'entretien;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande n'entraîne pas de perte de jouissances pour les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime émise par le Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure DM-04-19 permettant un empiètement dans la marge de recul de la galerie ainsi que des escaliers menant au premier étage de 2.31 mètres au lieu de 1.75 mètres et permettant également un empiètement de l'avant-toit situé dans la marge latérale droite de 1.42 mètres au lieu de 0.60 mètre conditionnellement à ce que le trottoir menant à l'entrée principale soit prolongé jusqu'au stationnement de l'immeuble situé au 3, rang de la Rivière-Bayonne.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**H.5 DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU  
3, RANG DE LA RIVIÈRE-BAYONNE**

**Explication de la demande de dérogation mineure pour la propriété située au  
3, rang de la Rivière-Bayonne**

La directrice générale et greffière, Sylvie Dubois explique que la nature de la dérogation mineure vise à permettre un empiètement dans la marge de recul de la galerie ainsi que des escaliers menant au premier étage situés sur le mur avant du bâtiment identifiés au plan de construction annexé au permis 2018-139 de 3.50 mètres au lieu de 1.75 mètres tel que prescrit à l'article 7.4.1 du règlement de zonage 748.

**Commentaires de la population**

Aucun commentaire.

2019-10-265

**Dérogation mineure pour la propriété située au 3, rang de la Rivière-Bayonne**

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure vise le bâtiment actuellement en construction situé au 3, rang de la Rivière-Bayonne localisé à l'intérieur de la zone 4-R-30;

CONSIDÉRANT que la nature de la dérogation mineure vise à permettre un empiètement dans la marge de recul de la galerie ainsi que des escaliers menant au premier étage situés sur le mur avant du bâtiment identifiés au plan de construction annexé au permis 2018-139 de 3.50 mètres au lieu de 1.75 mètres tel que prescrit à l'article 7.4.1 du règlement de zonage 748;

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande puisqu'elle ne porte pas sur l'usage ni sur la densité de la zone. Celle-ci ne porte pas sur une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique et elle ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

7 octobre 2019

CONSIDÉRANT que la demande de permis a été déposée avec tous les documents exigibles par la réglementation de Berthierville;

CONSIDÉRANT que le permis de construction a été émis malgré les éléments dérogatoires à la réglementation en raison d'une erreur administrative du service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun accès véhiculaire donnant sur le rang de la Rivière-Bayonne et que l'accès au stationnement se fait par la rue de Montcalm;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande n'entraîne pas de perte de jouissances pour les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime émise par le Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure DM-05-19 permettant empiètement dans la marge de recul de la galerie ainsi que des escaliers menant au premier étage situés sur le mur avant du bâtiment identifiés au plan de construction annexé au permis 2018-139 de 3.50 mètres au lieu de 1.75 mètres.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**H.6 DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU  
1210, RUE DE FRONTENAC**

**Explication de la demande de dérogation mineure pour la propriété située au  
1210, rue De Frontenac**

La directrice générale et greffière, Sylvie Dubois explique que la nature de la dérogation mineure vise à permettre que les deux portes d'entrée existantes situées sur la façade principale du bâtiment soient conservées malgré les dispositions de l'article 7.22 du règlement de zonage 748 concernant les habitations bigénérationnelles qui ne permettent qu'une seule porte d'entrée sur la façade principale.

**Commentaires de la population**

Aucun commentaire.

2019-10-266

**Dérogation mineure pour la propriété située au 1210, rue De Frontenac**

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure vise le bâtiment existant situé au 1210, rue de Frontenac localisé à l'intérieur de la zone 3-R-43;

CONSIDÉRANT que les demandeurs souhaitent acquérir la propriété et la convertir en habitation bigénérationnelle;

CONSIDÉRANT que la nature de la dérogation mineure vise à permettre que les deux portes d'entrée existantes situées sur la façade principale du bâtiment soient conservées malgré les dispositions de l'article 7.22 du règlement de zonage 748 concernant les habitations bigénérationnelles qui ne permettent qu'une seule porte d'entrée sur la façade principale;

7 octobre 2019

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande puisqu'elle ne porte pas sur l'usage ni sur la densité de la zone. Celle-ci ne porte pas sur une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique et elle ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les autres exigences relatives aux habitations bigénérationnelles sont respectées;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est conçu de façon à y avoir deux portes d'entrées et que le retrait de l'une des portes aurait un impact négatif sur l'ensemble architectural;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande n'entraîne pas de perte de jouissances pour les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime émise par le Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

**ET RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure DM-06-19 permettant que les deux portes d'entrée existantes situées sur la façade principale du bâtiment soient conservées afin de convertir la propriété en habitation bigénérationnelle.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Monsieur le conseiller Denis Darveau se retire de la table du conseil à 19 h 54.  
Le quorum est constaté.

2019-10-267

**H.7 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 951 sur le Comité consultatif d'urbanisme adopté le 5 août 2019;

CONSIDÉRANT que l'article 5 dudit règlement fixe la durée du mandat des membres à deux (2) ans tout en tenant compte que, lors de la constitution initiale, le mandat de la moitié d'entre eux se termine après un (1) an;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté du dossier lors du comité de travail tenu le 23 septembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

De nommer mesdames Audrey Rocheleau et Diane Vincent, résidentes de la Ville de Berthierville, comme membres du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 8 octobre 2019 et ce, pour une durée d'un (1) an se terminant le 8 octobre 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Monsieur le conseiller Denis Darveau se joint à la table du conseil à 19 h 55.  
Le quorum est constaté.



7 octobre 2019

2019-10-268

**H.8 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / DÉSIGNATION D'UN VICE-PRÉSIDENT**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 9 du règlement numéro 951, le conseil doit désigner le vice-président du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté du dossier lors du comité de travail tenu le 23 septembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

**ET RÉSOLU :**

De désigner monsieur Normand Boisvert comme vice-président du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 8 octobre 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-10-269

**H.9 JOURNÉE INTERNATIONALE DES BÉNÉVOLES / RECONNAISSANCE**

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de la Journée internationale des bénévoles 2019, la Ville de Berthierville désire souligner l'apport important des bénévoles œuvrant à la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT l'invitation de la Table de promotion du bénévolat de Lanaudière adressée aux bénévoles des organismes œuvrant dans différents secteurs à assister à un souper et conférence le 29 novembre prochain;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du dossier lors du comité de travail tenu le 23 septembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

**ET RÉSOLU :**

D'offrir un billet à tous les bénévoles et à la coordonnatrice de la bibliothèque municipale désirant participer à l'évènement du souper et conférence qui aura lieu le 29 novembre 2019 à Joliette;

D'autoriser le paiement des frais encourus par l'achat des billets au coût de 15 \$ chacun auprès du Centre d'action bénévole D'Autray.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-10-270

**H.10 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER / TABLE DE CONCERTATION ALLIANCE DIGNITÉ**

CONSIDÉRANT que la Table de concertation Alliance Dignité organisera un dîner communautaire pour souligner la « Semaine d'actions et de sensibilisation à la pauvreté Berthier » le jeudi 17 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la politique de dons et commandite aux organismes à but non lucratif en vigueur à la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la demande datée du 15 septembre 2019 à l'égard de la tenue de dîner communautaire respecte les objectifs de la politique;

7 octobre 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 23 septembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,  
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

**ET RÉSOLU :**

D'accorder une commandite de 200 \$ à la Table de concertation Alliance Dignité pour la tenue d'un dîner communautaire, dans le cadre de la « Semaine d'actions et de sensibilisation à la pauvreté Berthier », qui se tiendra le jeudi 17 octobre 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-10-271

**H.11 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU RÉSEAU BIBLIO CQLM**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer, pour l'année 2020, deux représentants officiels qui seront convoqués à l'assemblée annuelle ainsi qu'aux rencontres organisées par le Réseau Biblio CQLM;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 30 septembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,  
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

**ET RÉSOLU :**

De nommer Madame Isabelle Fontaine comme représentante et Madame Caroline Bazinet comme responsable de la bibliothèque pour représenter la Ville de Berthierville au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. pour l'année 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-10-272

**H.12 ENTRETIEN HIVERNAL DES RUES ET TROTTOIRS – SECTEURS 1 ET 2 / OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la publication d'un appel d'offres public en date du 30 août 2019 pour l'entretien hivernal des rues et des trottoirs des secteurs 1 et 2 de la ville situés au nord de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions effectuée à 11h 05 le 27 septembre 2019, à savoir:

SOUSSIONNAIRES	OPTION 1 (1 AN) (prix avant les taxes)	OPTION 2 (3 ANS) (prix avant les taxes)
Les Entreprises Berthier inc.	218 719,80 \$	721 772,84 \$
Terrassement Baril	278 895,92 \$	763 932,34 \$

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 30 septembre 2019 émise par Gaétan Champagne, chargé de projets, suite à l'analyse des soumissions ;

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Berthier inc. ont déposé la plus basse soumission conforme ;

7 octobre 2019

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer aux Entreprises Berthier inc. le contrat d'entretien hivernal des rues et des trottoirs pour les secteurs 1 et 2 du territoire de la ville situés au nord de la rue Notre-Dame pour les saisons hivernales 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 au coût de 721 772,84 \$ plus les taxes applicables et ce, conformément aux conditions stipulées au devis numéro 2019-008.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-10-273

**H.13 SÛRETÉ DU QUÉBEC / PROGRAMME DE CADETS**

CONSIDÉRANT que le Programme de cadets de la Sûreté du Québec sera disponible pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que les cadets de la Sûreté du Québec assurent notamment une surveillance à pied et en vélo, une participation à divers programmes d'activités de prévention et une participation à des événements d'activités de visibilité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Gabriel démontre un intérêt à obtenir les services des cadets en partenariat avec la Ville de Berthierville entraînant le partage à part égale des ressources accordées;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 30 septembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

**ET RÉSOLU :**

D'aviser la Sûreté du Québec ainsi que la Ville de Saint-Gabriel que la Ville de Berthierville désire adhérer à une entente de partenariat relative au Programme de cadets de la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2020 et ce, avec le partage à part égale des ressources accordées avec la Ville de Saint-Gabriel.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-10-274

**H.14 SÉCURISATION DE LA ROUTE VERTE / APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LANORAIE**

CONSIDÉRANT que la Route verte est devenue le plus vaste réseau cyclable dépassant les 5 300 kilomètres et qu'elle propose aux cyclistes de découvrir toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du dossier lors du comité de travail tenu le 30 septembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Perreault,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Sylvain Destrempe,

7 octobre 2019

**ET RÉSOLU :**

D'appuyer la Municipalité de Lanoraie à l'égard de leur demande adressée au Ministre des Transports visant à procéder à l'élargissement des accotements sur le tronçon de la Route Verte et à leur asphaltage.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-10-275

**H.15 TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE  
JACQUES-CARTIER / PLURITEC – HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-09-213 octroyant à la firme Pluritec le mandat de services professionnels d'ingénierie pour les travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts sanitaire et pluvial et de la voirie sur l'ensemble de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT le prolongement du chantier suite notamment à une reprise de travaux de l'émissaire qui était en pente inverse, le repositionnement du traitement de sédiment qui a été construit à l'extérieur de l'emprise appartenant à la Ville ainsi que du délai d'installation du clapet pluvial;

CONSIDÉRANT la demande d'ajustement d'honoraires de la firme Pluritec suite à l'augmentation de la durée de surveillance du chantier causée par les travaux ci-haut mentionnés;

CONSIDÉRANT l'imposition d'une pénalité émise à l'entrepreneur par la directive de changement numéro 12 pour le retard du chantier au montant de 14 000 \$;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail du 9 septembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement de la facture numéro F201108 datée du 15 août 2019 émise par la firme Pluritec Ltée au coût de 14 000 \$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-10-276

**H.16 FOURNITURE DE SERVICES RELIÉS AUX OPÉRATIONS DE TASSEMENT DE LA  
NEIGE POUR LE TRONÇON DE LA RUE DE MONTCALM – SAISON 2019-2020 /  
OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande d'offres de services à l'égard des opérations de tassement de la neige pour le tronçon de la rue De Montcalm, entre le rang de la Rivière-Bayonne Nord et la clôture bloquant l'accès du pont situé à l'ouest de la propriété sise au 40, rue De Montcalm;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 3 octobre 2019 déposée par Les Entreprises Berthier inc.;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du dossier lors du comité de travail tenu le 7 octobre 2019;

7 octobre 2019

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer aux Entreprises Berthier inc. le contrat des opérations de tassement de la neige pour le tronçon de la rue De Montcalm pour la saison hivernale 2019-2020 au coût de 1 400 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que détaillé à leur offre de services datée du 7 octobre 2019 et aux conditions stipulées au devis technique numéro 2019-010 préparé par la Ville de Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-10-277

**H.17 COLLECTE ET TRANSPORT DES CONTENANTS, DES EMBALLAGES ET DES IMPRIMÉS / OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT que la MRC de D'Autray a publié un appel d'offres public, pour et au nom de municipalités de la MRC dont la Ville de Berthierville, relativement à la collecte et au transport des contenants, des emballages et des imprimées et ce, par l'application de l'article 678.0.3 du code municipal du Québec (L.R.Q., c.C-27-1);

CONSIDÉRANT le résultat pour la Ville de Berthierville de l'ouverture des soumissions effectuée par la MRC de D'Autray à 16 heures le 30 septembre 2019, à savoir ;

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT LES TAXES
EBI Environnement inc.	173 246,85 \$

CONSIDÉRANT la conformité de la soumission déposée;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 7 octobre 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer au Groupe EBI Environnement inc. le contrat relatif à la collecte et aux transports des contenants, des emballages et des imprimées au montant de 173 246,85 \$ plus les taxes applicables, représentant un prix unitaire à la porte de 17,20 \$ quant à la collecte et de 4,85 \$ quant au transport, représentant 2 619 portes et ce, aux conditions stipulées au devis numéro MRC-2019-10 ;

Que le contrat a une durée de 36 mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2022 incluant une possibilité de reconduction du contrat de deux (2) ans supplémentaires.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-10-278

**H.18 USINE D'ÉPURATION / RÉPARATION DE LA SOUFFLANTE #3**

CONSIDÉRANT qu'une réparation majeure doit nécessairement être exécutée à la soufflante numéro 3 de l'usine d'épuration;

7 octobre 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 7 octobre 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer à la compagnie Canadian Bearings (Réseau CB) les travaux de réparation majeure à effectuer à la soufflante numéro 3 de l'usine d'épuration au coût de 10 147,89 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leurs cotations numéro 21421 et 21422 datées du 30 septembre 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**I) DÉPÔT DE DOCUMENTS**

La directrice générale et greffière procède au dépôt des documents suivants :

- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-201 de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification des usages et normes autorisés dans la zone 1-R-29, émis par la MRC de D'Autray le 6 septembre 2019
- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-202 de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif aux normes de superficie et de nombre concernant les abris d'auto permanents, émis par la MRC de D'Autray le 6 septembre 2019
- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-203 de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif aux bâtiments temporaires autorisés, émis par la MRC de D'Autray le 6 septembre 2019

**J) RAPPORT DES SERVICES**

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des déchets domestiques et de la collecte sélective du mois de d'août 2019
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de septembre 2019
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois de septembre 2019

**K) AVIS DE MOTION**

- **Aucun avis de motion pour la séance du 7 octobre 2019**

**L) ADOPTION DE RÈGLEMENT**

2019-10-279

**L.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 952  
Projet de règlement concernant les nuisances**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

7 octobre 2019

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le règlement numéro 952 concernant les nuisances.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**M) AFFAIRES NOUVELLES**

2019-10-280

**M.1 ENTRETIEN HIVERNAL SAISON 2019-2020 / LOCATION D'ÉQUIPEMENT**

CONSIDÉRANT le retrait de la chargeuse rétrocaveuse incluant le godet à neige de l'entente de partenariat d'affaires entre le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) et la Ville de Berthierville suite à la résolution numéro 2017-09-265;

CONSIDÉRANT que la location d'un équipement de remplacement est nécessaire pour, entre autres, effectuer le chargement de sel dans le camion épandeur et pour préparer les andains permettant de dégager la neige des trottoirs et/ou des bordures lors des opérations de chargement de neige ;

CONSIDÉRANT l'offre datée du 6 octobre 2019 de la compagnie J.-René Lafond inc. pour la location d'un chargeur sur pneus à châssis articulé de marque Wacker Neuson WL52 incluant tous les accessoires répondant aux besoins opérationnels du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 7 octobre 2019;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser la location auprès de la compagnie J.-René Lafond inc. pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 30 avril 2020 d'un équipement de marque Wacker Neuson modèle WL52 avec tous les accessoires et attachements au coût mensuel de 4 300 \$ représentant un montant total de 25 800 \$ plus les taxes applicables et ce, aux conditions détaillées à leur offre datée du 6 octobre 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**N) PÉRIODE DE QUESTIONS**

À l'occasion de la période de questions, madame la mairesse, Suzanne Nantel, assistée des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

2019-10-281

**O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

7 octobre 2019

**ET RÉSOLU:**

De lever la séance à 20 h 19.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

Suzanne Nantel  
Mairesse

---

Sylvie Dubois  
Directrice générale et greffière

*Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

Suzanne Nantel  
Mairesse